

Trop petit ou trop grand ? Adaptez le bac à votre foyer dès le 2 mai !

Grand Châtellerault, le 29 avril 2025 — Depuis le 31 mars 2025, la collecte des déchets ménagers sur le territoire de Grand Châtellerault a été réorganisée. Elle s'effectue désormais en bac roulant, avec de nouveaux circuits de collecte et de nouveaux jours de ramassage. La collecte est assurée une fois par semaine, en alternance entre les bacs noirs (ordures ménagères) et les bacs jaunes (emballages et papiers recyclables).

Dans ce contexte, à compter du 2 mai 2025, les particuliers auront la possibilité de demander un changement de bac, sous certaines conditions.

Pourquoi faire une demande ?

La taille du bac qui vous a été attribuée repose sur les données de l'enquête menée en amont. Si depuis, la composition de votre foyer a changé (nouvel arrivant, départ, naissance...), le bac peut ne plus convenir à votre quotidien.

Comment faire ?

À partir du 2 mai, rendez-vous sur : mesdemarches.grand-chatellerault.fr

Vous pourrez y formuler une demande de changement de bac. Chaque demande sera analysée par la Direction Gestion des déchets, en fonction de critères précis.

Besoin d'un coup de pouce pour trier ?

Consultez l'outil pratique « Et ça, je le mets où ? » :

- Sur grand-chatellerault.fr et disponible à l'accueil de votre mairie
- Ou directement auprès de la Direction Gestion des déchets au 0 800 835 821 (appel gratuit) ou par mail : directiongestiondechets@grand-chatellerault.fr

CONTACT

Lydia de Abreu — Attachée de presse

05 49 20 20 08 · lydia.deabreu@grand-chatellerault.fr